

Le Laboratoire d'expérimentation  
d'activités d'harmonisation  
des usages multiples de la forêt  
dans un contexte récréotouristique

## Un modèle innovateur et transposable

Note exécutive  
au ministre des Ressources naturelles

Mars 2005

## Un modèle innovateur et transposable

L'économie du Québec ne peut pas se priver des retombées économiques qu'engendrent les secteurs forestier et récréotouristique sur territoire public. Le défi de la cohabitation harmonieuse des deux secteurs doit être relevé afin d'éliminer les embûches pouvant nuire à leur développement, notamment à celui du secteur forestier. C'est ce qui a guidé le Conseil des ministres en décembre 2003, quand il a adopté le décret créant le Laboratoire d'expérimentation d'activités d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique.

Le Laboratoire a terminé ses travaux en décembre 2004 et l'on peut dire qu'il a atteint les quatre objectifs définis dans le décret. En plus de doter les divers intervenants d'outils d'analyse, de gestion et de mesure en vue de faciliter l'harmonisation des usages, le Laboratoire a également constitué l'occasion privilégiée de rapprocher les acteurs des Hautes-Laurentides autour d'une vision intégrée du développement durable, vision qui concorde d'ailleurs avec celle présentée dans le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe).

### **Un travail considérable**

Le chemin parcouru est considérable. Il importe maintenant d'assurer l'utilisation efficace et continue des outils proposés et, surtout, de permettre à la centaine d'acteurs des deux secteurs qui se sont engagés à réussir la cohabitation harmonieuse dans une perspective de développement durable de donner suite à leur projet collectif.

Ces acteurs ont adopté 13 actions stratégiques, des actions structurantes qui visent à améliorer sensiblement les quatre conditions qu'ils jugent essentielles pour atteindre l'objectif de la cohabitation harmonieuse : 1) une information complète, accessible et crédible; 2) une concertation dynamique; 3) un partage équitable des coûts d'harmonisation; 4) un suivi et une amélioration continue.

L'ensemble de ces travaux et des activités du Laboratoire ont mené à la formulation de 14 recommandations. Respectant les priorités mises de l'avant tout au long des travaux du Laboratoire, ces recommandations touchent les quatre dimensions suivantes : la gestion du territoire, l'analyse et l'information, l'harmonisation des usages, l'innovation et l'amélioration continue. Il s'agit maintenant de faciliter leur mise en application.

## **Un statut essentiel**

L'obtention du statut de territoire pilote devient donc fondamentale pour les acteurs des Hautes-Laurentides, car ils veulent poursuivre le plus rapidement possible l'expérimentation des mesures mises en place, réaliser le plan d'action concerté, mettre en œuvre les recommandations qu'ils ont liées à l'actualisation de leur vision commune du développement durable et, ce faisant, préserver à long terme leur environnement tout en augmentant les retombées économiques et sociales des secteurs forestier et récréotouristique.

Le territoire détient une bonne longueur d'avance en ce qui concerne l'adoption d'approches innovatrices en territoire forestier public. Le terreau est d'autant plus riche qu'il possède trois caractéristiques distinctes : 98,5 % des forêts publiques de la région des Laurentides se trouvent sur ce territoire; on y observe la plus grande concentration de territoires fauniques structurés et une dynamique industrielle forestière composée de pme et de coopératives fortement maillées entre elles, qui constitue un modèle de prise en charge unique au Québec.

Les Hautes-Laurentides est véritablement un pays peuplé de pionniers qui n'ont pas hésité à revoir leur façon de faire et à expérimenter des modèles inédits quand il s'est agi d'atteindre de nouveaux objectifs de gestion responsable de la forêt et de développement harmonieux. Le survol des réalisations du Laboratoire en constitue une démonstration éloquent.

## **Un bilan éloquent**

Voici une lecture des réalisations du Laboratoire en fonction des quatre objectifs qui ont été définis dans le décret.

# **Objectif 1**

## ***Dresser un portrait détaillé du caractère multiressource du territoire public des Hautes-Laurentides***

Deux études sectorielles et une analyse économique approfondie ont clairement démontré l'importance de la forêt publique pour les secteurs forestier et récréotouristique, ainsi que leur complémentarité. Au total, ce sont des retombées annuelles qui dépassent les 260 millions \$. Le secteur forestier procure l'équivalent de 2366 emplois/temps plein et des revenus de 173,5 millions \$, dont 92 millions \$ pour les contribuables des Hautes-Laurentides. Le secteur récréotouristique procure l'équivalent de 2558 emplois/temps plein et des revenus de 89 millions \$, dont près de 53 millions \$ pour l'économie locale.

Les Hautes-Laurentides constituent la seule région du Québec où la structure industrielle de première et deuxième transformations des résineux et des feuillus se compose exclusivement d'entreprises indépendantes. Le secteur forestier est de propriété quasi exclusivement locale. De plus, le portrait réalisé met en évidence le fait que les forestiers ont influencé à plusieurs reprises les modes de gestion de la forêt publique au Québec (accès des pme aux CAAF, principe du rendement soutenu appliqué aux feuillus comme aux résineux, instauration, dès 1990, du principe de précaution limitant le volume récolté annuellement, mise au point de méthodes de valorisation des bois feuillus de qualité pâte, élaboration et expérimentation opérationnelle de stratégies sylvicoles adaptées aux forêts feuillues et mélangées du territoire public).

---

***La démonstration du dynamisme innovateur des Hautes-Laurentides***

---

## **Objectif 2**

---

***Documenter, de façon objective, les coûts additionnels découlant de l'harmonisation des activités d'aménagement forestier et de récréotourisme***

Le Laboratoire a fait la preuve, de façon objective, que le caractère mixte des forêts publiques du territoire engendrait des coûts d'approvisionnement supérieurs (+18 %) à la moyenne provinciale. Jusqu'ici, le système de tarification québécois pénalisait les Hautes-Laurentides en surévaluant les redevances forestières. Par ailleurs, les ententes d'harmonisation sont très fréquentes sur le territoire public des Hautes-Laurentides. Le Laboratoire en a répertorié près de 400, conclues durant la période de planification 2000-2007. Même si elles sont généralement jugées efficaces par les parties concernées, elles représentent néanmoins des coûts considérables.

L'appui financier du Laboratoire a permis à FERIC de compléter le développement du logiciel Interface Map afin de doter les décideurs locaux, les forestiers et les divers intendants du territoire forestier public d'un outil d'aide à la prise de décision. Ce logiciel a permis d'estimer les coûts liés à la dispersion des coupes et de proposer au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) un indice de dispersion pouvant être intégré au système de calcul des droits de coupe. Ce logiciel permet aussi de mesurer, à partir des cartes forestières numérisées, les coûts des scénarios de coupe associés aux différentes mesures d'harmonisation.

---

***La prise de décision objective rendue plus facile et plus équitable***

---

## Objectif 3

### ***Expérimenter, à une échelle opérationnelle, différentes mesures d'harmonisation des usages multiples de la forêt dans un contexte récréotouristique***

L'inventaire de près de 400 ententes d'harmonisation conclues dans le cadre des Plans quinquennaux d'aménagement forestier a permis de constater que la majorité des mesures négociées touchent la gestion intégrée de la ressource et l'épineux problème des chemins forestiers (accès, entretien, etc.). Il faut souligner dans ce dernier cas le recours à une méthodologie de concertation qui a permis au comité sur les chemins forestiers mis sur pied par le Laboratoire d'élaborer une politique d'accès au territoire forestier public, d'identifier les principaux chemins d'intérêt commun et de convenir de normes minimales d'entretien qui feront l'objet d'entente de financement par tronçon. Ce sont là des premiers résultats probants.

Il a également été possible d'améliorer les processus de consultation pour les utilisateurs de la forêt publique autres que les intendants de territoire lors de l'élaboration du Plan général d'aménagement forestier (PGAF). La démarche innovatrice de consultation est décrite dans le Guide des mesures d'harmonisation produit dans le cadre du Laboratoire. Par ailleurs, des améliorations informatiques permettent maintenant de visualiser l'impact paysager d'un aménagement forestier et des traitements sylvicoles. Une autre percée de nature à faciliter la conciliation des points de vue.

### ***La concertation active, pierre angulaire de l'harmonisation des usages***

## Objectif 4

### ***Déterminer, évaluer et comparer l'efficacité de différentes approches et mesures d'harmonisation***

La consultation menée dans le cadre de l'inventaire des ententes d'harmonisation a permis d'évaluer et de comparer l'efficacité de plusieurs mesures d'harmonisation. Même si les niveaux de satisfaction peuvent varier selon le type de demandeur et le type d'entente, il faut mentionner que plus de 85 % des personnes consultées se disent satisfaites des délais de négociation et de réalisation, de la qualité de la relation, du respect de l'entente ou de l'atteinte des objectifs. Cet examen en profondeur a permis au Laboratoire de concevoir un Guide des mesures d'harmonisation et de produire un dépliant portant sur certaines aires de démonstration. Le Guide est une source précieuse d'information car, en plus de présenter les résultats de

l'enquête sur les mesures d'harmonisation, il favorise la participation des intendants de territoire et des autres utilisateurs à l'élaboration des plans d'aménagement. Il contient aussi la méthodologie de concertation visant à promouvoir la cohabitation harmonieuse des utilisateurs du territoire public. Enfin, comme il est essentiel de faire connaître au public les mesures d'harmonisation qui ont été mises en place avec succès dans la région des Hautes-Laurentides, des panneaux de vulgarisation vont être installés sur deux sites choisis, lesquels seront intégrés à des circuits touristiques. Un dépliant d'information sera également produit.

---

### ***L'interaction constructive avec tous les utilisateurs et le grand public***

---

#### **Un engagement réel**

En plus des travaux reliés aux quatre grands objectifs établis par le décret gouvernemental, il faut également inscrire au tableau des réalisations une importante démarche de mobilisation menée entre septembre et novembre 2004. Quelque 80 personnes représentatives des secteurs forestier, récréotouristique, socio-économique, politique et environnemental y ont participé et ont pris un engagement clair sur un plan d'action fondé sur une vision commune de développement durable.

Grâce à une approche participative, les intervenants ont été appelés à partager leur lecture de la situation, énoncer une vision commune, identifier les conditions de succès essentielles à la réalisation de cette vision et adopter des actions stratégiques permettant de renforcer ces conditions, bases de la cohabitation harmonieuse.

L'énoncé de vision a été adopté avec un fort consensus par les acteurs des Hautes-Laurentides : 85 % des personnes présentes au colloque du 19 novembre 2004. Fait intéressant, treize actions stratégiques ont été adoptées à cette occasion, scellant ainsi l'engagement des acteurs à réaliser leur vision commune du développement durable.

---

### ***L'adoption consensuelle d'une vision et de 13 actions stratégiques***

---

### **Du concret, du positif, du solide**

L'ensemble des études, des analyses et des outils qui ont été produits a non seulement respecté les quatre objectifs définis par le décret du gouvernement, mais aussi fait écho aux deux grandes priorités que le Laboratoire s'était fixées dès le départ, soit :

- faire en sorte que les études et les projets réalisés contribuent concrètement à la cohabitation des usages multiples de la forêt publique des Hautes-Laurentides;
- favoriser la participation et l'implication des ressources et des expertises régionales, locales et sectorielles dans la réalisation du plan de travail.

Les 14 recommandations adoptées par les intervenants et déposées par le Laboratoire s'inscrivent très bien dans l'esprit de l'ensemble des travaux de la Commission Coulombe.

Ces recommandations sont regroupées en quatre catégories selon qu'elles :

- portent sur la description et la définition des rôles et mandats que les MRC et les divers intervenants des Hautes-Laurentides sont intéressés à assumer dans la gestion du territoire public;
- identifient les informations dont doivent disposer les élus, les intendants et les divers utilisateurs du territoire ainsi que le rôle des CLD dans la cueillette et la diffusion de ces informations;
- mettent de l'avant les mesures qui doivent être introduites au plan local, régional et national pour :
  - favoriser la participation des divers intendants à l'élaboration d'une planification intégrée des interventions sur le territoire;
  - assurer un partage équitable des coûts reliés à l'harmonisation des usages;
  - faciliter la conclusion des ententes de cohabitation;
- déterminent les actions à entreprendre pour :
  - rétablir l'équité en terme de paiement des redevances forestières facturées aux bénéficiaires de CAAF de résineux;
  - réaliser le bon traitement sylvicole, au bon endroit et au bon moment susceptible d'assurer la protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier et de rencontrer les besoins d'approvisionnement des usines;
  - encourager la certification des pratiques forestières sur le territoire.

Ces recommandations viennent concrétiser l'engagement des divers intervenants du territoire et le mode de relation que ceux-ci veulent établir avec les représentants des autorités gouvernementales concernées. Elles viennent également concrétiser un certain nombre de recommandations de la Commission Coulombe portant sur une gestion intégrée, encadrée, décentralisée et transparente du territoire.

La mise en œuvre de ces recommandations suppose un accès récurrent au soutien financier qui en découle. Un premier exercice a permis de cibler les programmes de financement existants qui pourraient être mis à contribution. En dédiant une partie de ces programmes vers la mise en œuvre des recommandations du Laboratoire, il serait possible de financer la majorité des activités ciblées et ce, pour une période de trois ans. Parallèlement, des discussions devront être entreprises pour assurer aux deux MRC des Hautes-Laurentides les moyens financiers nécessaires pour assumer les mandats qu'elles accepteront de prendre en charge.

---

***La reconnaissance d'un territoire pilote fondée sur 14 recommandations***

---

Les Hautes-Laurentides se sont ainsi dotées d'atouts indéniables pour devenir un territoire pilote. Le Laboratoire a soutenu la mise en place d'approches réalistes et la mise au point d'outils innovateurs qui influenceront positivement la conciliation des usages et qui faciliteront une gestion forestière intégrée. Par-dessus tout, il a réussi à établir un dialogue stimulant entre les principaux acteurs interpellés par la cohabitation harmonieuse des secteurs forestier et récréotouristique.

Il s'agit maintenant de tirer parti de l'ensemble des efforts accomplis pour mettre solidement en place un modèle innovateur qui épouse les principes du développement durable et qui soit transposable dans d'autres régions du Québec.

# Synthèse du cheminement

